

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 4 juin 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021**

**2021 DEVE 33** Subvention de fonctionnement (5.000 euros) au bénéfice de l'Association Régionale des Points Accueil Installation en Ile-de-France.

**Mme Audrey PULVAR, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2019 DEVE 69 en date des 11, 12, 13, 14 juin 2019 par laquelle Madame la Maire de Paris a été autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Régionale des Points Accueil Installation en Ile-de-France d'une durée de 3 ans ;

Vu le projet de délibération n°2021 DEVE 33 en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros à l'Association Régionale des Points Accueil Installation en Ile-de-France au titre de l'exercice 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Audrey PULVAR au nom de la 8ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'Association Régionale des Points Accueil Installation en Ile-de-France dont le siège social est situé 7 rue du Louvre (1<sup>er</sup>) au titre de l'exercice 2021.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et suivant sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**